

CONCOURS

Service des ressources humaines
Division de la dotation

FONCTIONNAIRES

TECHNICIENNE OU TECHNICIEN DU BÂTIMENT ET DE LA SALUBRITÉ

GESTION DU TERRITOIRE

POSTES PERMANENTS ET TEMPORAIRES

La Ville de Québec est à la recherche de personnes qualifiées afin de créer une liste pour combler d'éventuels besoins permanents et temporaires pour l'emploi de technicienne ou technicien du bâtiment et de la salubrité.

SOMMAIRE DE LA FONCTION

Sous l'autorité du directeur de section, la personne titulaire du poste accomplit diverses tâches reliées aux inspections de propriétés et à l'analyse de permis et de certificats d'autorisation, en conformité avec les normes applicables (zonage, urbanisme, code de construction, etc.). Elle explique les obligations, les documents à fournir et la marche à suivre. Elle procède à l'analyse des plans et devis concernant des projets ou des constructions relevant de son unité administrative, elle émet différents permis et certificats d'autorisation requis par les règlements applicables. Elle procède à des inspections et à des enquêtes de toute nature concernant la construction, la rénovation, l'occupation, l'entretien des bâtiments, la sécurité, les nuisances et la salubrité afin de s'assurer de l'observance des normes, des lois et des règlements municipaux régissant la construction, le zonage, les nuisances et la salubrité. Elle produit des rapports d'inspection, d'avancement de travaux et d'enquêtes requis, elle agit comme témoin dans les causes relatives à ses interventions, elle effectue les visites requises pour la bonne exécution de son travail et réalise les recherches nécessaires visant à établir les droits d'usage et d'occupation reliés aux propriétés. Elle rédige des rapports, répond aux demandes d'information en matière d'urbanisme, de zonage, de construction, de nuisances, de salubrité et d'habitabilité des logements, elle avise les contrevenants et donne des constats d'infraction. Elle accomplit toute autre tâche connexe à la demande de son supérieur.

EXIGENCES

Détenir un diplôme d'études collégiales en techniques de l'aménagement et de l'urbanisme, en architecture ou en génie civil et posséder un minimum d'une année d'expérience pertinente au domaine de l'emploi. Tout autre ensemble de formation et d'expérience jugé équivalent pourra être considéré.

Connaissance des techniques de construction, d'architecture et du dessin d'architecture, des matériaux de construction et de la rédaction de devis.

Bonne connaissance de la réglementation en vigueur dans le secteur d'activités de l'emploi (bâtiment, zonage, code de construction, programmes, etc.).

Habilités à utiliser divers outils informatiques et logiciels d'applications spécifiques.

Autres aptitudes et qualités personnelles appropriées, dont la facilité à travailler en équipe, le souci du service à la clientèle et une habileté à communiquer efficacement.

Permis de conduire valide de classe 5 obligatoire.

EXIGENCES PARTICULIÈRES

La personne titulaire de ce poste sera appelée à utiliser son véhicule automobile dans l'exercice de ses fonctions.

TRAITEMENT

De 53 626 \$ à 79 399 \$ (échelle 2018).

HORAIRE

35 heures par semaine.

| | |
|---------------------|--|
| REMARQUE | Les personnes retenues pour les postes devront mettre leur expertise à profit, selon les besoins et priorités identifiés, afin de soutenir l'Organisation municipale de la sécurité civile dans les quatre dimensions soit la prévention, la préparation, l'intervention et le rétablissement, et ce, sans égard aux conditions courantes ou aux activités régulières. |
| PÉRIODE D'AFFICHAGE | Du 22 juillet au 6 septembre 2019. |
| NUMÉRO DE CONCOURS | FONCR-092-2019 |
| INSCRIPTION | Les personnes intéressées et répondant aux exigences doivent postuler en ligne en accédant au site Internet de la Ville de Québec situé à l'adresse suivante: www.ville.quebec.qc.ca dans la rubrique Emplois et stages. Les candidatures seront analysées sur la foi des documents soumis au moment de l'inscription. |
| ÉQUITÉ EN EMPLOI | La Ville de Québec souscrit au principe d'équité en emploi et applique un programme d'accès à l'égalité en emploi pour les femmes, les autochtones, les minorités visibles, les minorités ethniques et les personnes handicapées. |